

# Tarifs pour une fourniture du dernier recours dans le réseau Creos

Valables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018

## Conditions tarifaires pour la fourniture du dernier recours

### Clients raccordés aux réseaux basse tension (400V) sans enregistrement de la puissance

dernier recours		Prime mensuelle <sup>1)</sup>	Prix intégré
Réseau		€/mois	€/kWh
Creos <sup>1)</sup>		9,00	0,10592

### Clients raccordés aux réseaux basse tension 400V avec enregistrement de la puissance

dernier recours		Prime mensuelle <sup>1)</sup>	Prix intégré
Réseau		€/kW/a	€/kWh
Creos <sup>1)</sup>		9,00	0,11293

1) N'inclut pas la redevance mensuelle fixe pour l'accès au réseau basse tension

### Clients raccordés aux réseaux moyenne tension (20kV)

dernier recours		Prime de puissance	Prix intégré
Réseau	Durée d'utilisation	€/kW/a	€/kWh
Creos	< 3000 heures	12,01	0,09893
Creos	> 3000 heures	78,82	0,07673

### Clients raccordés aux réseaux haute tension (65kV)

dernier recours		Prime de puissance	Prix intégré
Réseau	Durée d'utilisation	€/kW/a	€/kWh
Creos	< 3000 heures	8,55	0,07433
Creos	> 3000 heures	21,13	0,07013

### Clients raccordés aux réseaux très haute tension (220kV)

dernier recours		Prime de puissance	Prix intégré
Réseau	Durée d'utilisation	€/kW/a	€/kWh
Creos	< 3000 heures	4,36	0,07113
Creos	> 3000 heures	21,79	0,06533

Les tarifs intégrés du dernier recours s'entendent hors TVA (8 %), hors redevance mensuelle fixe pour l'accès réseau et hors toutes redevances légales comme la taxe électricité et le fonds de compensation, qui sont fixées par les autorités publiques.

#### Renseignements

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter notre Serviceline (lu-ve: 8h00-20h00, sa: 9h00-18.00) au numéro gratuit 8006-6000, au (+352) 2737-6000 à partir de l'étranger, ou par e-mail à [serviceline@enovos.eu](mailto:serviceline@enovos.eu).